

**Taux de TVA applicable aux produits et prestations  
inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables  
prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale (LPP)**

Memo position LPP					Source légale ou doctrinale	Taux de TVA applicable	Condition d'application du taux réduit	Arborescence LPP (à jour au 8 août 2019)
Titre	Chap.	Secti on	Sous- secti on	Para grap he				
TI								<b>Titre I – Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements</b>
TI	Ch1							<b>Chapitre 1 - DISPOSITIFS MÉDICAUX, MATÉRIELS ET PRODUITS POUR LE TRAITEMENT DE PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES</b>
TI	Ch1	S1						<b>Section 1 - Dispositifs médicaux pour traitement des maladies respiratoires et oto-rhino-laryngologiques (ORL)</b>
TI	Ch1	S1	SS1			20,0%		<u>Sous-section 1 - Appareils générateurs d'aérosols (ventilation, autres DM)</u>
TI	Ch1	S1	SS2					<u>Sous-section 2 - Dispositifs médicaux pour traitement de l'insuffisance respiratoire et prestations associées</u>
TI	Ch1	S1	SS2	P1	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%		Paragraphe 1- Oxygénothérapie
TI	Ch1	S1	SS2	P2		20,0%		Paragraphe 2- Ventilation assistée
TI	Ch1	S1	SS2	P3		20,0%		Paragraphe 3- Trachéotomie sans ventilation
TI	Ch1	S1	SS2	P4		20,0%		Paragraphe 4- Dispositif médical à pression positive continue (PPC) pour traitement du syndrome d'apnées/hypopnées obstructives du sommeil et prestations associées
TI	Ch1	S1	SS2	P5				Paragraphe 5- Forfaits hebdomadaires correspondant à l'association de forfaits de l'insuffisance respiratoire
TI	Ch1	S1	SS2	P5	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%	Uniquement pour la partie du forfait relative à l'oxygénothérapie, l'autre est à 20%	1- Forfaits hebdo. correspondants à l'association d'un forfait de l'oxygène. avec un autre forfait de l'insuffisance respiratoire, hors PPC
TI	Ch1	S1	SS2	P5				2- Forfaits hebdo. de pression positive continue associés à un forfait hebdomadaire du respiratoire : - d'oxygène. ; - et/ou d'hyperinsufflations ou d'in-exsufflations
TI	Ch1	S1	SS2	P5	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%	Uniquement pour la partie du forfait relative à l'oxygénothérapie, l'autre est à 20%	Patients > 16 ans : (PPC + oxygénothérapie) ou (PPC + hyperinsufflations ou in-exsufflations) ou (PPC + oxygénothérapie + hyperinsufflations ou in-exsufflations)
TI	Ch1	S1	SS2	P5	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%	Uniquement pour la partie du forfait relative à l'oxygénothérapie, l'autre est à 20%	Patients < 6 ans : PPC + oxygénothérapie
TI	Ch1	S1	SS2	P5		20,0%		Patients < 6 ans : PPC + hyperinsufflations ou in-exsufflations
TI	Ch1	S1	SS2	P5	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%	Uniquement pour la partie du forfait relative à l'oxygénothérapie, l'autre est à 20%	Patients < 6 ans : PPC + oxygénothérapie + hyperinsufflations ou in-exsufflations
TI	Ch1	S1	SS2	P5	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%	Uniquement pour la partie du forfait relative à l'oxygénothérapie, l'autre est à 20%	Patients de 6 à 16 ans : PPC + oxygénothérapie
TI	Ch1	S1	SS2	P5		20,0%		Patients de 6 à 16 ans : PPC + hyperinsufflations ou in-exsufflations
TI	Ch1	S1	SS2	P5	Décision ministérielle du 27 mai 2003	2,1%	Uniquement pour la partie du forfait relative à l'oxygénothérapie, l'autre est à 20%	Patients de 6 à 16 ans : PPC + oxygénothérapie + hyperinsufflations ou in-exsufflations
TI	Ch1	S1	SS3					<u>Sous-section 3 - Autres dispositifs médicaux pour traitement de l'insuffisance respiratoire</u>
TI	Ch1	S1	SS3	P1		20,0%		Paragraphe 1- Aspirateurs trachéaux et prestation de livraison
TI	Ch1	S1	SS3	P2		20,0%		Paragraphe 2- Chambres d'inhalation pour l'administration de médicaments par aérosol-doseur dans les affections respiratoires
TI	Ch1	S1	SS3	P3		20,0%		Paragraphe 3- Débitmètre de pointe
TI	Ch1	S1	SS3	P4		20,0%		Paragraphe 4- Spiromètres
TI	Ch1	S1	SS3	P5	c du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Paragraphe 5- Dispositifs médicaux pour laryngectomisés

**Taux de TVA applicable aux produits et prestations  
inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables  
prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale (LPP)**

Titre	Chap.	Secti on	Sous- secti on	Para- grap he	Source légale ou doctrinale	Taux de TVA applicable	Condition d'application du taux réduit	Arborescence LPP (à jour au 8 août 2019)
TI	Ch1	S2						<a href="#">Section 2 - Dispositifs médicaux pour perfusion à domicile</a>
TI	Ch1	S2	SS1			20,0%		<a href="#">Sous-section 1 - Dispositifs médicaux et prestations associées de perfusion à domicile (hors insulinothérapie)</a>
TI	Ch1	S2	SS2		d du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 2 - Dispositifs médicaux pour l'insulinothérapie</a>
TI	Ch1	S3						<a href="#">Section 3 - Dispositifs médicaux pour auto-traitement, autocontrôle et automesure</a>
TI	Ch1	S3	SS1		d du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 1 - Dispositifs d'autosurveillance</a>
TI	Ch1	S3	SS2		d du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 2 - Dispositifs d'autotraitement (seringues, stylos injecteurs)</a>
TI	Ch1	S3	SS3			20,0%		<a href="#">Sous-section 3 - Dispositifs médicaux pour automesure</a>
TI	Ch1	S4						<a href="#">Section 4 - Dispositifs médicaux pour le traitement de l'incontinence, le traitement des troubles colorectaux par atteinte neurologique et pour l'appareil uro-génital</a>
TI	Ch1	S4	SS1		e du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 1 - Dispositifs médicaux pour incontinenes urinaires, fécaux et stomisés et pour le traitement des troubles colorectaux par atteinte neurologique</a>
TI	Ch1	S4	SS2			20,0%		<a href="#">Sous-section 2 - Dispositifs médicaux pour l'appareil uro-génital</a>
TI	Ch1	S5						<a href="#">Section 5 - Produits pour nutrition ou réhydratation et matériels d'administration</a>
TI	Ch1	S5	SS1		1° du A de l'article 278-O bis du CGI%	5,5%		<a href="#">Sous-section 1 - Alimentation orale</a>
TI	Ch1	S5	SS2					<a href="#">Sous-section 2 - Produits pour nutrition entérale et prestations associées</a>
TI	Ch1	S5	SS2	P1		20,0%		Paragraphe 1- Prestations associées à la nutrition entérale à domicile
TI	Ch1	S5	SS2	P2	1° du A de l'article 278-O bis du CGI%	5,5%		Paragraphe 2- Produits pour nutrition entérale à domicile pour adultes
TI	Ch1	S5	SS2	P3	1° du A de l'article 278-O bis du CGI%	5,5%		Paragraphe 3- Produits pour nutrition orale et entrale à domicile pour les enfants de moins de seize ans
TI	Ch1	S5	SS2	P4	1° du A de l'article 278-O bis du CGI%	5,5%		Paragraphe 4- Produits pour nutrition entérale à domicile pour adultes et enfants
TI	Ch1	S5	SS3					<a href="#">Sous-section 3 - Dispositifs médicaux d'administration de la nutrition entérale</a>
TI	Ch1	S5	SS3	P1	e du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Paragraphe 1- Bouton de gastrostomie et de jéjunostomie
TI	Ch1	S5	SS3	P2		20,0%		Paragraphe 2- Sondes pour nutrition entérale à domicile
TI	Ch1	S5	SS4			20,0%		<a href="#">Sous-section 4 - Prestations pour nutrition parentérale à domicile</a>
TI	Ch1	S5	SS5		1° du A de l'article 278-O bis du CGI%	5,5%		<a href="#">Sous-section 5 - Solutés de réhydratation orale</a>
TI	Ch1	S6				20,0%		<a href="#">Section 6 - Dispositifs médicaux de prévention, de traitement et de maintien pour l'appareil locomoteur</a>

**Taux de TVA applicable aux produits et prestations  
inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables  
prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale (LPP)**

Titre	Chap.	Secti on	Sous- secti on	Para grap he	Source légale ou doctrinale	Taux de TVA applicable	Condition d'application du taux réduit	Arborescence LPP (à jour au 8 août 2019)
TI	Ch1	S7						Section 7 - Dispositifs médicaux pour autres traitements et articles divers
TI	Ch1	S7	SS1		c du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 1 - Dispositifs sur mesure pour photothérapie pour patients atteints de la maladie de crigler-najjar et la surveillance de la bilirubinémie des patients</a>
TI	Ch1	S7	SS2			20,0%		<a href="#">Sous-section 2 - Appareils de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles et consommables</a>
TI	Ch1	S7	SS3		e du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 3 - Médicaments devenus DM à compter du 14 juin 1998</a>
TI	Ch1	S7	SS4					<a href="#">Sous-section 4 - Articles divers</a>
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Tire-lait
TI	Ch1	S7	SS4		BOI-TVA-LIQ-30-10-60, #60	5,5%		Préservatifs masculins lubrifiés
TI	Ch1	S7	SS4					Génériques
TI	Ch1	S7	SS4		c du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Dispositifs stérile de recueil des saignées et accessoires.
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Aiguille sertie pour suture
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Seringue hypodermique en cristal
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Solution pour pulvérisations endobuccales pour le traitement de la xérostomie ou de l'hyposialie
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Solution stérile pour traitement symptomatique de la sécheresse oculaire avec kératite ou kératoconjonctivite sèche
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Solution stérile pour traitement de la sécheresse oculaire associée à un dysfonctionnement meibomien
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Solution stérile de chlorure de sodium à 7 % pour nébulisation pour le traitement de la mucoviscidose
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Pommade à l'urée pour avulsion chimique de l'ongle
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Dispositif de réhabilitation de la mobilité mandibulaire
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Location et maintenance du dispositif d'assistance circulatoire mécanique (DACM)
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Crème pour traitement de la dermatite atopique légère à modérée chez l'adulte et l'enfant de six mois et plus
TI	Ch1	S7	SS4			20,0%		Défibrillateurs externes portables

**Taux de TVA applicable aux produits et prestations  
inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables  
prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale (LPP)**

Titre	Chap.	Secti on	Sous- secti on	Para grap he	Source légale ou doctrinale	Taux de TVA applicable	Condition d'application du taux réduit	Arborescence LPP (à jour au 8 août 2019)
TI	Ch2							<b>Chapitre 2 - DM ET MATERIELS DE MAINTIEN A DOMICILE ET D'AIDE A LA VIE POUR MALADES ET HANDICAPES</b>
TI	Ch2	S1				20,0%		Section 1 - Lits et matériels pour lits
TI	Ch2	S2						Section 2 - Dispositifs médicaux et matériels d'aide à la vie
TI	Ch2	S2	SS1		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 1 - Appareil modulaire de verticalisation</a>
TI	Ch2	S2	SS2		BOI-TVA-LIQ-30-10-50, #100	10,0%		<a href="#">Sous-section 2 - Cannes et béquilles</a>
TI	Ch2	S2	SS3			20,0%		<a href="#">Sous-section 3 - Coussins de série de positionnement des hanches et des genoux, pour patients polyhandicapés, en position allongée</a>
TI	Ch2	S2	SS4					<a href="#">Sous-section 4 - Déambulateurs et prestation de livraison</a>
TI	Ch2	S2	SS4		BOI-TVA-LIQ-30-10-50, #100	10,0%		Achat
TI	Ch2	S2	SS4		BOI-TVA-LIQ-30-10-50, #100	20,0%		Location
TI	Ch2	S2	SS4		BOI-TVA-LIQ-30-10-50, #100	10,0%		Forfait de livraison
TI	Ch2	S2	SS5			20,0%		<a href="#">Sous-section 5 - Dispositif de traction continue et dynamique du rachis et prestation de livraison</a>
TI	Ch2	S2	SS6		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 6 - Fauteuil roulant à la location et prestation de livraison</a>
TI	Ch2	S2	SS7		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 7 - Sièges pouvant être adaptés sur un châssis à roulettes (dont sièges coquille)</a>
TI	Ch2	S2	SS8		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<a href="#">Sous-section 8 - Appareils destinés au soulèvement du malade</a>
TI	Ch2	S2	SS9					<a href="#">Sous-section 9 - Appareils divers d'aide à la vie (appui-tête, casques, postiches, chaise-percée, couteaux...)</a>
TI	Ch2	S2	SS9		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Appareil de soutien partiel de la tête
TI	Ch2	S2	SS9		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Appareil de soutien partiel de la tête, remplacement du serre-tête.
TI	Ch2	S2	SS9		c du 2° de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Casque de protection pour enfant handicapé.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Chaise percée avec accoudoirs et seau.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Coquille pour bain en matière plastique, modèle enfant, < ou = 16 ans.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Socle à inclinaison variable de coquille pour bain, matière .plastique, < ou = 16 ans.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Gants de cuir pour prothèse de main, la paire.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Gant sur mesure pour mutilation de main, en cuir, non fourré.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Gant sur mesure pour mutilation de main, en cuir, fourré.
TI	Ch2	S2	SS9			20,0%		Postiche pour homme ou femme.
TI	Ch2	S2	SS9		BOI-TVA-LIQ-30-10-50, #100	10,0%		Couteau, couteau-fourchette, liants avec étui.
TI	Ch2	S2	SS10			20,0%		<a href="#">Sous-section 10 - Prothèses capillaires</a>
TI	Ch3					20,0%		<b>Chapitre 3 - ARTICLES POUR PANSEMENTS, MATERIELS DE CONTENTION</b>
TI	Ch4					20,0%		<b>Chapitre 4 - ACCESSOIRES DE PRODUITS INSCRITS AU TITRE III (antennes, câbles et batteries pour stimulateurs phréniques)</b>

**Taux de TVA applicable aux produits et prestations  
inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables  
prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale (LPP)**

Titre	Chap.	Secti on	Sous- secti on	Para grap he	Source légale ou doctrinale	Taux de TVA applicable	Condition d'application du taux réduit	Arborescence LPP (à jour au 8 août 2019)
TII								<b>Titre II – Orthèses et Prothèses externes</b>
TII	Ch1				a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Chapitre 1 - ORTHESES
TII	Ch2					20,0%		Chapitre 2 - OPTIQUE MEDICALE
TII	Ch3				a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Chapitre 3 - AIDES AUDITIVES
TII	Ch3	S1			a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Section 1 - Aide auditive pour les personnes au-delà de leur 20e anniversaire
TII	Ch3	S2			a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Section 2 - Aides auditives pour les personnes jusqu'au 20e anniversaire
TII	Ch3	S3			a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Section 3 - Gestion administrative relative aux prestations de suivi pour l'utilisation d'une aide auditive
TII	Ch3	S4			BOI-TVA-LIQ-30-10-50, #50	5,5%	Seulement si les piles sont spécifiques aux aides auditives ou non spécifiques mais livrées avec	Section 4 - Allocation forfaitaire relative aux piles
TII	Ch3	S5			a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Section 5 - Audioprothèse, entretien et réparations
TII	Ch3	S6			a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Section 6 - Entretien et réparations pour processeurs pour implants cochléaires et implants du tronc cérébral
TII	Ch3	S7			a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Section 7 - Processeurs, accessoires et réparations pour prothèses auditives ostéo-intégrées et implants d'oreille moyenne
TII	Ch4				a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Chapitre 4 - PROTHESES EXTERNES NON ORTHOPEDIQUES
TII	Ch5				a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Chapitre 5 - PROTHESES OCULAIRES ET FACIALES
TII	Ch6				a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Chapitre 6 - PODO-ORTHESES
TII	Ch7				a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		Chapitre 7 - ORTHOPROTHESES (non codé)
TIII					b du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<b>Titre III – Dispositifs médicaux implantables, implants issus de dérivés d'origine humaine ou en comportant et greffons tissulaires d'origine humaine</b>
TIV					a du 2° du A de l'article 278-O bis du CGI	5,5%		<b>Titre IV – Véhicules pour handicapés physiques</b>
TV					Titre V non mentionné dans le CGI	20,0%		<b>Titre V – Dispositifs médicaux invasifs non éligibles au titre III</b>